

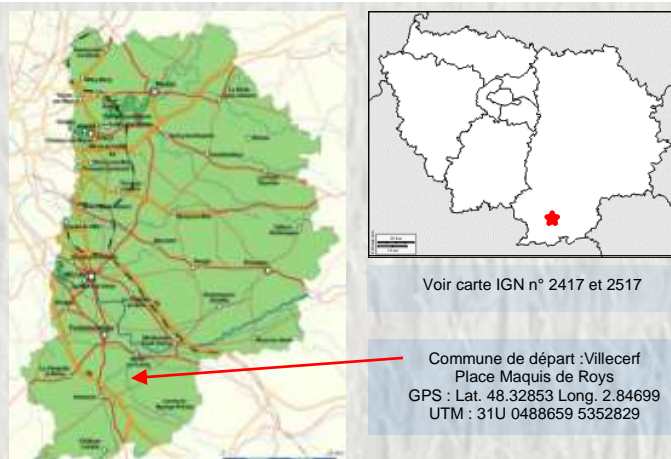
Le château de Saint-Ange

En 1543, Anne de Pisseleu, favorite du roi François 1^{er}, lança à Villecerf la construction d'un château au toit plat. Au début du XVII^{ème} siècle, il fut reconstruit et les jardins étendus et remodelés : terrasses et jardins d'eau allaient de l'Orvanne au château. Mais l'ensemble fut presque totalement détruit à la fin du siècle suivant. L'ancienne conciergerie devint l'actuel château de Saint-Ange, qui souffrit encore des guerres et connut son dernier épisode dramatique en 1944 : le marquis de Roys et son épouse y avaient abrité une femme juive, puis sa fille ; mais lorsque les parachutages alliés eurent lieu, en lien avec les résistants et le maquis local, ils furent dénoncés. René de Roys fut arrêté, et déporté à Buchenwald.



Château – Photo O.T ©

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Voir carte IGN n° 2417 et 2517

Commune de départ : Villecerf
Place Maquis de Roys
GPS : Lat. 48.32853 Long. 2.84699
UTM : 31U 0488659 5352829

Accès : Villecerf, à 7 km de Moret-sur-Loing par la D218

Informations pratiques : café, épicerie

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de détritus.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Mise à jour - Août 2024 -



Villecerf A travers le maquis de Roys



Moulin de la Vallée à Dormelles – Photo O.T ©

A partir du pittoresque village de Villecerf, parcourez les hauteurs nord et sud de la vallée de l'Orvanne et découvrez au passage les vestiges d'un grand château et un haut lieu de Résistance de la Seconde Guerre mondiale.



11,3 km



3 h 00



Bleu



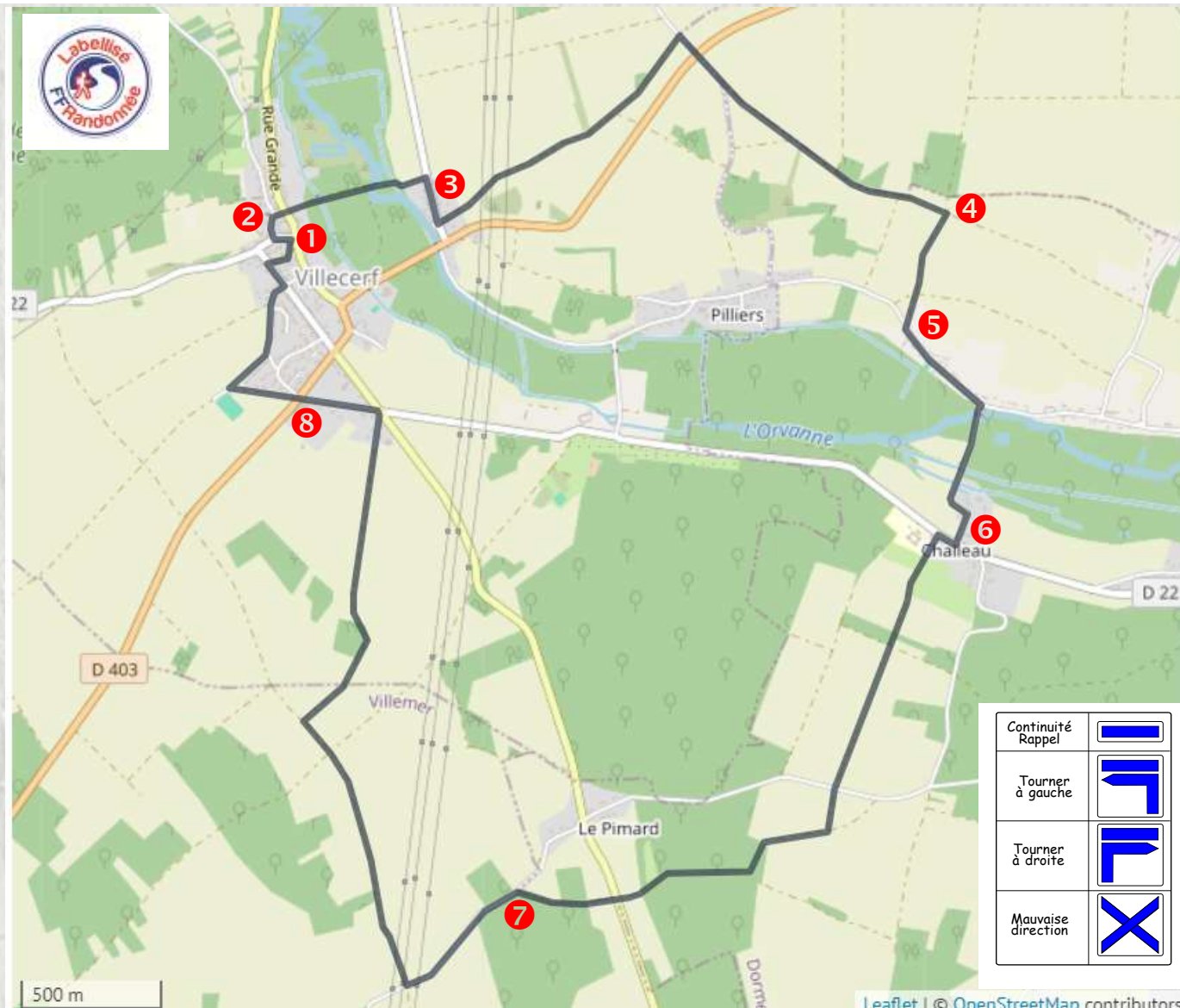
Moyen

A travers le maquis de Roys

- 1 De la place du Marquis-de-Roys, rejoindre l'église.
- 2 Descendre la ruelle à droite, couper la D218 (GR®11, GRP® de l'Orvanne et PR entre Loing et Orvanne) et franchir la vallée de l'Orvanne. Suivre la route à droite sur 150m.
- 3 A La Fonderie, gravir le chemin à gauche. En haut, prendre la route à droite, couper la D403 et poursuivre tout droit par le chemin qui domine la vallée de l'Orvanne et le château de Saint-Ange (où vivait la famille Roys) sur le versant opposé.
- 4 Descendre par le deuxième chemin à droite (GR 11® et PR).
- 5 Prendre la route à gauche (GRP® de l'Orvanne), puis la route à droite. Elle franchit plusieurs ponts puis passe devant le fort de Challeau (fortin XIème).
- 6 Prendre la D22 à droite sur 50 m et, avant la maison de retraite, gravir le chemin à gauche. Il s'élève tout droit. Couper la route, continuer puis tourner à droite. Dans le bois, virer à droite, croiser le chemin et sortir du bois. Traverser la D218 et déboucher sur une petite route.

➤ À 150m à droite, monument dressé en hommage aux Résistants et aux victimes de la guerre et du nazisme du canton de Moret (stèle du Pimard), parmi lesquels figure le Marquis René de Roys.

- 7 Suivre la route à gauche. Sous les lignes à haute tension (lieu du parachutage du 20/07/1944 qui permit d'armer le maquis), descendre à droite par le chemin, passer le croisement puis tourner à droite. Au carrefour avec la D22 emprunter la rue de la Justice à gauche et traverser la route de Nemours.
- 8 Suivre le chemin herbeux puis à droite dans la rue de Rebours pour arriver route de Lorrez-le-Bocage. Tourner à gauche et à 100 m emprunter à droite le chemin Rose qui ramène au départ.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".